



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.05.10

Rapporteur : Magali BRECHU

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage : 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le vingt-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLE, Paul FIGVED, Jean-Claude VINATIER.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI  
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Muriel FINE

**Magali BRECHU a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet :** Convention portant entente en vue d'effectuer un achat groupé de forfaits ski alpin « pass saison jeunes de 6 à 20 ans » par les communes délégantes du domaine skiable de Serre-Chevalier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de promouvoir la pratique du ski alpin sur leur territoire communal. La pratique du sport constitue un vecteur de cohésion sociale essentiel au bien vivre. Afin d'offrir à la jeunesse un socle de formation susceptible de porter un projet professionnel, il a été décidé de mettre en œuvre les conditions pour permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder à la pratique du ski.

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5221-1 ;

**Vu** le projet de convention joint en annexe portant entente entre les communes de Briançon, La Salle les Alpes, le Monétier les Bains, Saint-Chaffrey, Puy Saint Pierre et Puy Saint André en vue de garantir la délivrance de forfaits de

**Considérant** la volonté des six communes de Briançon, La Salle les Alpes, le Monétier les Bains, Saint-Chaffrey, Puy Saint Pierre et Puy Saint André de constituer une entente afin d'effectuer un achat groupé, auprès de la SAS SCV Domaine Skiable, de forfaits de ski alpin « Pass saison jeunes 6-20 ans. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le projet de convention portant entente intercommunale jointe en annexe à la présente délibération en vue d'effectuer un achat groupé de forfaits de ski alpin « Pass saison jeunes 6-20 ans » auprès de SCV Domaine skiable ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 27 septembre 2023

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Magali BRECHU